

L'objectif du code de vie de l'école est de développer un climat harmonieux et sécuritaire au sein de l'école Kinojévis en instaurant un cadre d'intervention commun. Pour atteindre cet objectif, chacun doit prendre ses responsabilités face aux règles de vie de l'école, s'impliquer et travailler en équipe. Les interventions doivent viser une amélioration des comportements en partant du principe que ces derniers peuvent s'améliorer.

Il est tout aussi important de faire un retour sur les règles du code de vie de l'école lorsqu'elles sont respectées par les élèves que d'appliquer les conséquences lors des manquements. L'intervention doit se faire avec justice et équité ainsi que dans le respect. Les conséquences doivent être appliquées à des fins précises de façon ferme et mesurée. La rigueur, la constance et la persévérance dans l'application des règles sont garantes de l'atteinte de bons résultats. La collaboration des élèves et des parents est essentielle.

Ce tableau trace un portrait global des 5 valeurs qui ont été retenues et comment elles devraient s'articuler dans l'école.

Valeurs à inculquer à nos élèves à l'intérieur du code de vie	Comment ces valeurs vont guider les interventions du personnel dans l'application du code de vie
Respect : paroles et gestes (adultes et élèves), matériel, environnement	Respect : des règles choisies par l'équipe, autonomie professionnelle, valeurs familiales, interventions respectueuses et bienveillantes entre collègues et avec les élèves
Responsabilité : respect des règles, assumer les conséquences de ses choix et de ses gestes, dénonciation des comportements inadéquats (intimidation)	Responsabilité : assurer une surveillance active et préventive, application des conséquences prévues au code de vie de l'école, interventions adaptées à l'élève, enseignement des comportements adéquats, interventions éducatives, être à l'écoute des élèves et mettre en place des conditions favorables à la dénonciation des comportements inadéquats
Justice et équité : acceptation des conséquences différenciées selon les besoins particuliers de certains élèves	Justice et équité : gestes semblables ⇔ conséquences semblables et ajustement en fonction de la fréquence, adaptation selon les besoins particuliers
Persévérance : fournir des efforts malgré les obstacles	Persévérance : rigueur et constance dans l'application des règles
Autonomie : utilisation des outils et des moyens mis à sa disposition	Autonomie : mettre en place des moyens et des stratégies pour soutenir les élèves dans l'adoption de bons comportements
LES PROCÉDURES S'ADRESSANT AUX PARENTS ➤ Toute personne qui se présente à l'école doit obligatoirement se présenter au secrétariat avant de circuler. En tout temps, il est interdit d'aller directement dans les classes. ➤ Dans tous les cas d'absences des enfants, les parents doivent justifier l'absence sur Mozaik parents. ➤ En cas d'absence pour plusieurs jours (voyage, tournoi, etc.), les enseignants n'ont pas l'obligation de fournir du travail à l'élève absent ou de reprendre les notions en récupération. ➤ Le matin, l'enfant ne doit pas se présenter dans la cour de l'école avant 7 h 58, car il n'y a pas de surveillance pour assurer la sécurité. ➤ Pour toute information relative au fonctionnement de la classe, les parents prennent un rendez-vous avec l'enseignant de l'enfant. ➤ Pour tout problème en lien avec le transport scolaire, veuillez communiquer directement avec le service du transport au 819-762-8161 #2243.	

RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE KINOJÉVIS

1- J'AGIS AVEC PRUDENCE ET SÉCURITÉ

- Je me déplace d'une façon sécuritaire **EN TOUT TEMPS**;
- À la récréation ou en période libre, je choisis des activités sécuritaires;
- J'évite les bousculades, le « tiraillage », les jambettes et en aucun temps, je ne frappe ou ne pousse pas les autres;
- Je marche **CALMEMENT** et en **SILENCE** lors des déplacements.

2- JE FAIS PREUVE DE RESPECT ET DE COURTOISIE

- Je m'adresse aux autres sur un ton convenable en utilisant un langage respectueux;
- Je circule en marchant et en silence, sans perdre de temps et sans faire de bruit dans l'école;
- J'ai une tenue vestimentaire convenable et décente;
- Je porte ma casquette à l'extérieur seulement;
- Je règle mes conflits autrement que par la violence et, au besoin, je demande l'aide d'un adulte.

3- J'ENTRETIENS DE BONNES RELATIONS AVEC TOUS LES INTERVENANTS

- Je collabore avec les intervenants de l'école.
- J'écoute ce que l'adulte demande et j'agis en conséquence. Si je ne suis pas d'accord, je discute calmement avec lui;
- Je suis poli et respectueux en gestes et en paroles;
- J'interpelle les adultes d'une manière polie (s.v.p. merci, excusez-moi...).

4- JE PRENDS SOIN DU MATÉRIEL MIS À MA DISPOSITION ET DE MON ENVIRONNEMENT

- Je prends soin des objets qu'on m'a prêtés;
- J'évite toute forme de vandalisme;
- Je demande la permission avant d'emprunter ou de prendre les objets des autres ou de l'école;
- En tout temps, je garde mon école propre.

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école Kinojévis et je m'engage à le respecter entièrement.

Signature de l'élève : _____

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école Kinojévis. Je suis prêt à supporter les intervenants de l'école et à m'engager auprès de mon enfant pour assurer sa réussite scolaire.

Signature du parent : _____

Date _____

Protocole d'interventions

Les conséquences ou les gestes réparateurs permettent de soutenir l'élève dans sa démarche de respect du code de vie. L'élève s'engage personnellement à respecter le code de vie, car il est le premier responsable de ses paroles et de ses gestes.

Manquements mineurs

- Pousser, bousculer, se chamailler
- Utiliser des paroles blessantes et/ou moqueries
- Utiliser un langage vulgaire et/ou des sacres
- Abimer le matériel et l'environnement
- Utilisation non-adéquate du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels*

** Interdiction dans les locaux de l'école sauf lorsque cette utilisation est requise par :*

- les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant
- l'état de santé d'un élève
- les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Gestes de réparation et/ou conséquences appliquées

- Se reprendre et s'excuser;
- Effectuer un geste réparateur ;
- Retrait du jeu ou de l'activité pour une courte période;
- Écrire une lettre d'excuses;
- Remplir une fiche de réflexion;
- Zone restreinte dans la cour d'école;
- Récréations par palier;
- Marcher avec l'adulte;
- Perte de privilège et/ou période de jeux;
- Réparer le matériel abimé (si possible);
- Petites tâches en lien avec le geste posé;
- Confisquer l'appareil électronique;
- Autres.

Manquements majeurs

- Être impoli envers l'adulte
- Refuser de collaborer
- Violence verbale : harceler, menacer, humilier, intimider
- Violence physique : bataille, frapper, lancer un objet à quelqu'un, cracher sur quelqu'un
- Attouchements
- Se sauver de la classe
- Voler ou faire du vandalisme
- Autres

La fréquence des comportements de la catégorie des « manquements mineurs » pourra conduire à des conséquences du niveau d'intervention des « manquements majeurs ».

Gestes de réparation et/ou conséquences appliquées

- Zone restreinte dans la cour d'école;
- Récréations par palier;
- Marcher avec l'adulte;
- Perdre une récréation à l'intérieur ou à l'extérieur;
- Remplir une fiche de réflexion;
- Écrire une lettre d'excuses;
- Effectuer un geste réparateur;
- Effectuer différentes tâches (en lien avec le geste posé);
- Avoir une retenue après l'école (temps perdu - temps repris);
- Perte de privilège et/ou période de jeux;
- Réparer ce qui est endommagé (si possible);
- Être suspendu à l'interne ou à l'externe (direction)
- Autres;